

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 17h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Matthieu BIGOT (P.M. CHRETIEN), Amélie NAUDOT (P. M. BESOMBES, absent), Sophie BÖRNER, Christophe GSELL, Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON.

Absents non excusés : Christophe NOURRY

Secrétaire de séance : M. JAMMET.

Finances :

DECISIONS BUDGETAIRES – ADMISSIONS EN NON-VALEURS

DEL20231127_09

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Abstentions :

Suffrages exprimés :20

Pour : 20

Contre :

Rapporteur : Le Maire – VU en C° finances du 24/11/2023

Le service de gestion comptable (SGC) de Caen a informé la collectivité qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou créances portés sur les états produits par ses soins sur les exercices 2021 à 2022. Il sollicite l'allocation en non-valeur de ces derniers.

En conséquence, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'accéder à cette requête en inscrivant la somme de 37,40€ en non-valeurs sur la ligne 654 du Budget Général.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le **30 NOV. 2023**
Certifiée exécutoire le